



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION



**Direction de la musique, de la danse,
du théâtre et des spectacles**
Délégation à la danse

AIDES A LA NOTATION D'OEUVRES CHOREGRAPHIQUES 2009

Dans le cadre de sa politique de soutien à la conservation et à la vie du répertoire du spectacle vivant, le Ministère de la culture et de la communication soutient la notation d'oeuvres du répertoire chorégraphique.

Depuis, 2006, la Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles, à travers la Délégation à la danse, propose une aide financière à des notateurs du mouvement. Cette aide leur permet d'élaborer la partition chorégraphique d'oeuvres ou d'extraits d'oeuvres marquantes du répertoire chorégraphique français ou étranger, dans tout système de notation du mouvement exhaustif et utilisé par le milieu professionnel (système Laban, système Benesh, système Conté).

Ce soutien financier permet à un notateur repéré, en accord avec le chorégraphe de l'oeuvre notée, ou ses ayants-droits s'il y a lieu, :

- d'organiser un temps de travail suffisant, lui permettant de noter dans des conditions optimales une oeuvre ou un extrait d'oeuvre marquante du répertoire chorégraphique, pouvant faire l'objet d'une reconstruction scénique
- de répondre aux besoins logistiques et matériels inhérents à la notation de l'oeuvre
- de créer une partition de qualité, fidèle à l'oeuvre chorégraphique et utilisable par tout notateur professionnel
- de déposer la partition créée dans au moins deux bibliothèques spécialisées (Centre national de la danse, médiathèque du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris).

Ces aides ont pour but de constituer à terme un fonds de partitions chorégraphiques de référence, et de faciliter la reconstruction scénique des oeuvres notées.

Les aides à la notation d'oeuvres chorégraphiques ont permis de noter les oeuvres suivantes :

2006

Pas de deux de Jacques Garnier (1970)
notatrice **Sandrine Leroy** – système Benesh

Trois Boléros de Odile Duboc (1996)
notatrice **Patricia Marie** – système Laban

Déserts d'amour (1984) de Dominique Bagouet (1984)
notatrice **Claire Roucolle** – système Laban

La Symphonie inachevée de Peter Van Dyk (1970)
notatrice **Claire Roucolle** – système Laban

2007

Trois générations de Jean-Claude Gallotta (2003)
notatrice **Natalia Naidich** – système Benesh

Que ma joie demeure (extrait) de Béatrice Massin (2002)
notateur **Jean-Marc Piquemal** – système Laban

Incantations de Françoise et Dominique Dupuy (1964)
notatrice **Laurence Saboye** – système Laban

2008

Folie (extrait) de Claude Brumachon (1989)
notatrice **Béatrice Aubert** – système Laban

Neti-neti (extrait) de Paco Dècina (2000)
notatrice **Delphine Demont** – système Laban

Necessito (extrait) de Dominique Bagouet (1991)
notatrice **Natalia Naidich** – système Benesh

Les marchands de Daniel Larrieu (1989)
notatrice **Laurence Saboye** – système Laban

En 2009, les critères d'attribution des aides à la notation d'oeuvres chorégraphiques sont :

CHOREGRAPHE

- le chorégraphe concerné est un artiste repéré

L'OEUVRE

- l'oeuvre notée est une pièce marquante du répertoire chorégraphique français ou étranger ; elle n'est pas une pièce de création en cours
- l'oeuvre (ou l'extrait) concernée n'est pas déjà notée
- le chorégraphe (ou ses ayant-droits) a donné son accord sur la notation de l'oeuvre

NOTATION

- le notateur concerné est repéré dans son domaine, a achevé sa formation en notation du mouvement et a déjà réalisé une partition d'oeuvre chorégraphique
- les accords nécessaires au contexte de notation de l'oeuvre (rencontre avec les artistes interprètes, répétitions de la compagnie ayant l'oeuvre à son répertoire...) ont été donnés

RESTITUTION/UTILISATION

- le dépôt de la partition chorégraphique dans des lieux ressources publics à des fins de consultation est prévu
- les conditions d'accès à la partition sont prévues pour faciliter l'étude de l'oeuvre et sa reconstruction éventuelle

ECONOMIE DU PROJET

- le budget du projet est équilibré et réaliste
- lorsque l'économie du projet le permet, une participation financière en dehors de l'État est demandée

MODALITES DE DEMANDE D'AIDE

Le Ministère de la culture fait appel à ARTDIR (Laban) et au Centre Benesh pour la diffusion de l'information sur les aides à la notation d'oeuvres chorégraphiques, leur soutien à la préparation des projets de notation et pour leur expertise professionnelle.

Les notateurs et notatrices du mouvement désireux de présenter un projet et de demander une aide en 2009 peuvent le faire à travers ces deux associations :

ARTDIR (Laban), Association pour la reconstruction et la diffusion du répertoire de la danse moderne - coordinatrices : Noëlle Simonet/Lise Daynac
5 bis rue de Rôle – F-91800 Brunoy
tél/fax +33 160470905 - cie.labkine@gmail.com

CENTRE BENESH - coordinatrice : Eliane Mirzabekiantz
117 boulevard Richard Lenoir - F-75011 Paris
tél +33 143384489 - eliane.mirzabekiantz@centrebesh.fr - www.centrebesh.fr

Les candidats doivent faire parvenir leur projet de notation d'oeuvres chorégraphiques **avant le vendredi 13 mars 2009** (date de réception des dossiers) à l'association de leur choix. Le dossier de candidature devra comprendre :

- **informations sur le notateur/la notatrice** : nom, prénom, adresse et coordonnées (tél, fax, mél, site le cas échéant), curriculum vitae ou biographie précisant le système de notation du mouvement utilisé et les oeuvres chorégraphiques précédemment notées et/ou reconstruites
- **informations sur l'oeuvre chorégraphique à noter** : titre, chorégraphe, année de création, durée de l'oeuvre, nombre total d'interprètes, durée de l'extrait noté le cas échéant, nombre d'interprètes de l'extrait noté le cas échéant
- **accord du chorégraphe**, ou ses ayant-droits, sur le projet de notation de son oeuvre et le dépôt de la partition dans des bibliothèques spécialisées publiques
- **projet artistique détaillé** : intention artistique, équipe artistique concernée (chorégraphe, notateur, danseurs...), autres artistes et partenaires le cas échéant, curriculum vitae des autres artistes intervenant sur le projet de notation le cas échéant
- **planning** de déroulement du projet de notation : échéancier de réalisation des étapes du projet
- **budget prévisionnel du projet de notation**, incluant le montant de l'aide à la notation d'oeuvres chorégraphiques sollicité et le montant de la participation financière des autres partenaires (en dehors de l'État) si l'économie du projet le permet.

Un comité de sélection des projets déterminera les priorités des aides à la notation 2009 avant le 1er mai 2009.